



Vous êtes une famille ou un couple

La première année :

- CHF 300.- de finance d'admission unique
- CHF 220.- de cotisation annuelle
- CHF 100.- par personne adulte de **Redevance Investissements et Rénovations (R.I.R)**
- CHF 50.- par clé sécurisée d'accès (dépôt qui sera remboursé lors de la restitution de la clé)

Enfants : fréquentation gratuite jusqu'à la fin de l'année de leur majorité

Dès la deuxième année :

- CHF 220.- de cotisation annuelle
- CHF 100.- par personne adulte de **Redevance Investissements et Rénovations (R.I.R)**
- CHF 100.- **Taxe Non Travailleur** (pour non résident) ou CHF 150.- (pour résident), par personne. Il est possible d'être exempté de cette taxe en travaillant pour le club deux jours (pour non résident) ou trois jours (pour résident) dans l'année

Vous êtes une personne seule / famille monoparentale

La première année:

- CHF 300.- de finance d'admission unique
- CHF 200.- de cotisation annuelle
- CHF 100.- par personne adulte de **Redevance Investissements et Rénovations (R.I.R)**
- CHF 50.- par clé sécurisée d'accès (dépôt qui sera remboursé lors de la restitution de la clé)

Enfants : fréquentation gratuite jusqu'à la fin de l'année de leur majorité

Dès la deuxième année :

- CHF 200.- de cotisation annuelle
- CHF 100.- par personne adulte de **Redevance Investissements et Rénovations (R.I.R)**
- CHF 100.- **Taxe Non Travailleur** (pour non résident) ou CHF 150.- (pour résident), par personne. Il est possible d'être exempté de cette taxe en travaillant pour le club deux jours (pour non résident) ou trois jours (pour résident) dans l'année

Notice : la TNT n'est pas perçue lors de l'admission et à partir de l'âge limite de 65 ans atteint. La compensation effectuée dans l'année est portée en déduction du décompte de l'année suivante.

Fermages et locations annuels (sous réserve de disponibilité)

- CHF 40.- location armoire
- CHF 350.- fermage emplacement de caravane à demeure
- CHF 400.- fermage de pavillon
- CHF 200.- fermage emplacement de tente à la saison
- CHF 400.- location place d'amarrage bateau
- CHF 100.- location place d'hivernage bateau

Taxe de séjour

Elle est de CHF 1.50 par nuitée et par personne pour une durée de 60 nuitées ou moins par année et de CHF 100.- forfaitairement par personne pour une durée de 61 nuitées ou plus par année.

En sont exonérés, les personnes domiciliées dans la commune de Prévèrènges et les enfants de moins de 16 ans.

Lu et approuvé

Lieu et date:

Signature du / des candidat(s):